



Communiqué de presse

Accéder aux ressources locales en matériaux pour répondre aux défis de la construction

L'UNICEM, à l'occasion de la présentation de son bilan d'activités, le 14 mai 2008, a alerté les Pouvoirs publics sur les incertitudes qui pèsent sur l'approvisionnement en matériaux de construction.

Elle a réaffirmé sa volonté de répondre aux ambitions exprimées par les Pouvoirs publics en matière de construction de logements et d'infrastructures. Mais les besoins supplémentaires en granulats extraits et recyclés qui en découlent nécessitent que diverses mesures soient prises rapidement.

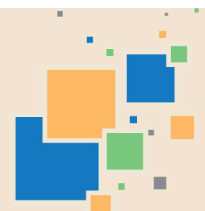
Dominique Hoestlandt, président de l'UNICEM, a déclaré en particulier : *«L'absence d'une visibilité suffisante sur les matériaux disponibles, sur l'importance et la localisation des réserves autorisées de granulats, se conjugue à des contraintes administratives croissantes qui allongent les délais d'instruction des autorisations de carrières. Cela fait peser dans certaines régions de réelles inquiétudes sur la capacité de nos entreprises à faire face à la demande en matériaux des années à venir. L'UNICEM demande à l'ensemble des acteurs politiques, nationaux et locaux, de vérifier soigneusement, dans chaque département, si l'accès autorisé à la ressource en matériaux de construction suffira aux besoins des dix à vingt prochaines années.»*

D'importants besoins pour les 20 ans à venir

Le Grenelle de l'environnement, dans lequel l'UNICEM est fortement engagée, a fixé de nouveaux objectifs de mises en chantier qui viennent s'ajouter aux rythmes actuels et au programme de construction de 500 000 logements par an au cours des années à venir. La France compte ainsi mettre en chantier de nombreuses infrastructures de transports supplémentaires, telles que voies ferrées, voies fluviales, et voies de transport collectif en site propre. La demande en matériaux va donc rester soutenue dans les 15 à 20 prochaines années. Actuellement, plus de 440 millions de tonnes de granulats sont nécessaires chaque année pour faire face aux besoins du BTP. La question de la reconstitution des réserves autorisées de granulats se pose de façon pressante.

L'accès à la ressource en question

Pour répondre à ces défis, l'UNICEM a besoin de prévoir avec suffisamment de précision les quantités de matériaux qu'il sera possible de produire. Or aujourd'hui, l'inquiétude est réelle : l'État ne dispose d'aucun outil fiable de recensement, à moyen ou long terme, des réserves autorisées de granulats, ni des constructions à démolir dont il sera possible de recycler les matériaux. A quoi s'ajoutent des contraintes administratives grandissantes, souvent légitimes certes, mais qui ont pour effet d'allonger les délais d'instruction pour les autorisations de carrières, les permis d'exploiter, les permis de démolir...





En matière de granulats, cette absence de visibilité devient préoccupante. La profession note la tendance récente à ne plus autoriser de nouveaux gisements à la hauteur des consommations actuelles et des besoins futurs. Les tensions sur les approvisionnements provoquent un recours accru à des ressources minérales géographiquement plus éloignées. Cette évolution entraîne un renchérissement de l'approvisionnement qui est désormais sensible dans certaines régions, comme en Ile-de-France qui doit importer près de la moitié de ses besoins en granulats.

Les propositions de l'UNICEM

L'UNICEM alerte donc les pouvoirs publics et formule plusieurs propositions :

- Nous proposons qu'un état des réserves autorisées de granulats soit établi et mis à jour régulièrement pour chacun des départements français. Cet outil indispensable conditionnera toute planification à moyen terme et permettra une approche étayée des demandes d'autorisations de carrières.
- Nous proposons que le mode d'élaboration et de révision des schémas départementaux de carrières prenne en compte la satisfaction des besoins liés aux projets de développement régional, et pose le problème de l'implantation des carrières en termes de modalités d'approvisionnement.
- Nous proposons que le délai de 30 ans d'autorisation de carrière prévu par la loi soit la règle générale, et que sa réduction à 20, 15 ou 10 ans ne soit proposée que par exception, et pour des motifs circonstanciés.
- Nous demandons la clarification et l'unification des critères de recevabilité des dossiers de demande d'autorisation.

Par ailleurs, une réflexion doit être menée, dans chaque région ou dans chaque département, pour rendre plus opérationnels les plans de gestion des déchets du BTP, afin qu'ils prennent en compte une estimation quantifiée des démolitions futures (sources de matériaux recyclés), et les emplacements où pourront se traiter ces recyclages de matériaux.

Si l'on veut répondre à l'ensemble des défis que la France s'est donné en matière de constructions nouvelles, défis que l'UNICEM et les professionnels de ce secteur sont prêts à relever, il faut impérativement se préoccuper de ces questions. L'enjeu de l'accès à la ressource en matériaux s'avère de plus en plus crucial.

- *UNICEM en bref : L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction est la fédération qui regroupe la quasi-totalité des industries extractives de minéraux et les fabricants de divers matériaux de construction (béton, mortier, plâtres...). La plupart de ces activités alimentent le BTP. Elle représente près de 3 500 entreprises, 41 000 emplois et 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires*
- *Les granulats sont les graviers et sables extraits dans les carrières (et en mer) ou provenant du recyclage de matériaux de démolition.*

CONTACTS PRESSE

Fergus Mordacq, agence Porteur d'image pour l'UNICEM
Tél. : 04 50 33 98 50 - Port. : 06 62 73 74 14
Fergus.mordacq@porteur-d-image.com

